

### PORTRAIT de Jérémie GAILLOT

**Présidée par Jérémie Gaillot, l'Association Syndicale Autorisée (ASA) dont l'objet premier est la création de plateformes à betteraves, compte 25 adhérents. Elle est née en début d'année et a déjà réalisé les travaux nécessaires en prévision de la prochaine campagne en attendant de « s'attaquer » aux chemins.**



## Une association d'agriculteur pour l'intérêt général

« Le développement de la sucrerie de Bazancourt a amené une augmentation de la culture des betteraves dans la commune. Cela a entraîné plus de besoins lors des campagnes qui durent du 10 septembre au 10 janvier, d'où la nécessité de stockage. Pour aménager des plateformes de stockage de ces betteraves, nous avons créé au 1er janvier dernier une ASA. Elle compte aujourd'hui 25 adhérents, des propriétaires de la commune ainsi que des propriétaires de terres à l'Ecaille qui sont exploitants sur d'autres communes », explique le président de l'ASA, Jérémie Gaillot.

Les terres agricoles représentent, sur le territoire de la commune de l'Ecaille, 830 hectares. « Nous avons déjà quatre plateformes. Nous en avons réaménagé une et nous en avons créé quatre autres. Nous sommes donc aujourd'hui très bien équipés. Ces plateformes sont réalisées en craie. C'est notre sous-sol, donc cela va très bien pour s'approvisionner », remarque-t-il.

Pour ce nouvel équipement, l'association a racheté une petite parcelle de 56 ares. « C'était nécessaire. Le reste provient d'échanges de parcelles ce qui a permis d'utiliser, en plateforme de stockage, des chemins d'exploitation qui n'avaient plus d'utilité ».

### 2,14 hectares de dépôt au total

Pour créer une plateforme, l'association s'occupe du transport de la craie. « En revanche, nous avons fait appel à une entreprise de travaux publics pour le reste. Le coût de l'opération totale est assez modique. Le budget de l'association est de 50 000 €. Il comprend le coût des travaux, la prestation ainsi que l'achat de la parcelle. Au total, nous disposons donc de 2,14 hectares de dépôt ».

Alors que la récolte s'annonce bonne, à condition qu'il pleuve en août, les agriculteurs de l'Ecaille et ceux qui cultivent de la betterave sur ce territoire, sont prêts.

L'ASA compte aussi une seconde compétence. « Il s'agit de l'entretien des chemins. Ce sont les agriculteurs qui s'occupent de ces travaux d'entretien par le biais de l'association. Mais pour l'instant, nous menons une réflexion sur le fait d'indemniser les exploitants qui participent à cet entretien.

Nous ne faisons pas appel à une entreprise extérieure pour ce type de travaux. Alors, certains adhérents demandent, non pas une rémunération, évidemment, mais une indemnisation. Nous devons en débattre et prendre une décision. Ce travail a un coût pour l'agriculteur comme le carburant par exemple. Ce n'est pas négligeable ».



Jérémie Gaillot dans un champ de betteraves à l'Ecaille.

### Mini remembrement

Pour mener à bien les projets de l'association, notamment avec la création des plateformes, les propriétaires de terres agricoles sur le territoire de l'Ecaille ont réalisé beaucoup d'échanges de parcelles. « On peut même considérer que c'est un véritable mini remembrement. C'est l'ASA qui a rapproché les agriculteurs. En fait, ce ne sont que des échanges de cultures. Nous sommes passés d'îlots de 8 hectares à 15 hectares. Seule une personne qui cultive sur l'Ecaille n'a pas adhéré à ces échanges ».

Pourtant, l'intérêt de cette solidarité, de cette prise de conscience de l'intérêt général et individuel, n'est plus à prouver tant c'est un résultat gagnant-gagnant pour tout le monde. « Par exemple, une personne qui travaillait 12 parcelles en a perdu 6 avec le regroupement. Imaginez les gains de temps, de productivité, la facilité du travail. C'est aussi du simple pragmatisme. Mais pour arriver à ce résultat, il faut une volonté des exploitants », reconnaît-il.

La commune est cependant habituée du fait. « Il y a 19 ans déjà, nous avons réalisé aussi un mini remembrement. Maintenant, la crainte est que l'un d'entre nous dise que cela ne l'intéresse plus. Mais ici, nous avons une très bonne entente entre agriculteurs, tant les exploitants de l'Ecaille que ceux qui cultivent des terres ici », rassure-t-il.



Une plateforme qui vient d'être créée.

### Une SCEA créée en 1993



Jérémie Gaillot :

« L'ASA regroupe 25 adhérents ».

Jérémie Gaillot est agriculteur depuis 1993. « J'ai repris l'exploitation familiale avec mon frère en SCEA », précise-t-il.

Une exploitation agricole spécialisée dans la grande culture. « Nous cultivons de la betterave, du blé, de l'orge, du colza, de la luzerne, de l'œillette, de l'escourgeon et nous avons un peu de jachère », égraine-t-il. « Nos terres sont sur la commune de l'Ecaille mais aussi situées jusqu'à 30 kilomètres d'ici ».

La SCEA emploie un salarié, « notamment parce que mon frère compte diverses responsabilités agricoles et communales. Il ne peut donc pas être présent à plein temps sur la ferme ».

GAILLOT Jérémie  
9 rue Haute  
08300 L'ECAILLE